

Améliorer la qualité des services:

NOTRE PRÉOCCUPATION!

Le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux, un recours indépendant et confidentiel.

Vous êtes insatisfait des soins ou des services offerts dans le réseau? Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés? Parlez-en avec le personnel concerné.

Toujours insatisfait? Une inquiétude persiste? Vous pouvez en informer votre comité des usagers.

Besoin d'être accompagné dans vos démarches?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de votre région (numéro sans frais : 1 877 767-2227);
- le comité des usagers concerné;
- le commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement.

Vous pouvez aussi porter plainte ou signaler une situation au commissaire aux plaintes et à la qualité des services, notamment si vous croyez qu'il s'agit d'une situation de maltraitance.

[Québec.ca/sante-plaintes](https://quebec.ca/sante-plaintes)